

**DELIBERATION N° 102/2010
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 25 novembre 2010**

Acquisition et rénovation de nouveaux locaux à Berlin pour le collège Voltaire

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration :

- accepte le principe de l'opération de relocalisation du collège Voltaire dans les conditions qui lui ont été exposées,
- autorise la Directrice de l'AEFE à procéder à l'acquisition des deux sites proposés par les autorités allemandes, situés Lützowstrasse pour l'école maternelle et Kurfürstenstrasse pour l'école élémentaire, pour des montants respectivement de 970 000 euros et 3 120 000 euros, hors frais d'enregistrement et d'acquisition,
- autorise la Directrice de l'AEFE à contracter un emprunt pour financer l'opération à concurrence d'un montant de 2 600 000 euros.

Nombre de votants : 20

Pour : 14
Abstentions : 1

Contre : 3
Refus de participation au vote : 2

Fait à Paris, le 25 novembre 2010

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET